



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 01-Dec-2019

Date de révision : 01-Dec-2019

Version 4

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Sombrero 600 FS**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-277

Numéro d'homologation : 30505 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Insecticide

Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma
Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-LPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect Liquide blanc opaque

État physique Liquide

Odeur Faible odeur chimique

Classification(s) de danger

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Inhalation	Catégorie 4

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s)

AVERTISSEMENT

Mention(s) de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H332 - Nocif par inhalation

Conseils de prudence - Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser dans un endroit bien ventilé

P265 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Conseils de prudence - Réponse

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P330 - Rincer la bouche

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Imidaclopride	138261-41-3	48,4
Glycérol	56-81-5	8,1

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins****Conseils généraux**

Apportez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.

Contact avec les yeux

Gardez les paupières écartées et rincez doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avalier. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Peut causer une irritation des yeux. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Notes au médecin**

Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique. Eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé.

Dangers spécifiques du produit

Non déterminé.

Produits de combustion dangereux : Composés de chlorure. Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone. Cyanure d'hydrogène.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs et les produits de décomposition dangereux. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isoler la zone dangereuse. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer. Éviter la création de poussière.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin à l'avant du déversement; utiliser du sable sec pour contenir le flot de produit.

Méthodes de nettoyage Balayer avec un minimum de poudrage. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Laver la zone avec du savon et de l'eau. Absorber les rinçures avec un absorbant approprié et transférer ce produit dans un récipient correctement étiqueté en vue de son.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou les fumées. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution. Éviter de renverser. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ne pas manger, boire, fumer, ou appliquer des cosmétiques lors de la manipulation de ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Ce produit doit être entreposé à une température supérieure à 5°C. Ne pas contaminer d'autres pesticides, engrais, eau, denrées alimentaires ou aliments pour animaux lors de

l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage. Stocker dans le récipient d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une zone de stockage verrouillée. Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais (>5°C), sec et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil.

Matériaux d'emballage

L'exposition à l'humidité ou la manipulation excessive de sachets solubles dans l'eau peut provoquer une casse.

Matières incompatibles

Aucun connu.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Glycérol 56-81-5	-	TWA: 15 mg/m ³ pour un brouillard, particules totales TWA: 5 mg/m ³ pour un brouillard, particules totales (libéré) TWA: 10 mg/m ³ pour un brouillard, particules totales (libéré) TWA: 5 mg/m ³ pour un brouillard, particules totales	-

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Utiliser des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Viton ou autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalons et chaussures de sécurité.

Protection respiratoire

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**État physique**

Liquide

Aspect

Liquide blanc opaque

Couleur

Blanc

Odeur

Faible odeur chimique

Seuil de perception de l'odeur

Non déterminé

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode****pH**

7,08

Point de fusion / point de congélation

Non déterminé

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Non déterminé

Point d'éclair

>79°C

Taux d'évaporation

Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz)

Non déterminé

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité Non déterminé

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité Non déterminé

Pression de vapeur Non déterminé

Densité de vapeur Non déterminé

Densité relative 1,2345 g/mL

Solubilité dans l'eau Susceptible de dispersion

Solubilité dans d'autres solvants Non déterminé

Coefficient de répartition Non déterminé

Température d'auto-inflammation Non déterminé

Température de décomposition Non déterminé

Viscosité cinématique Non déterminé

Viscosité dynamique Non déterminé

Propriétés explosives Non déterminé

Propriétés comburantes Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Voir la Section 7 Manipulation et stockage.

Matières incompatibles

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux Éviter le contact avec les yeux.

Contact avec la peau Éviter le contact avec la peau.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Imidaclopride 138261-41-3	= 410 mg/kg (Rat)	-	> 69 mg/m ³ (Rat) 4 h > 5323 mg/m ³ (Rat) 4 h
Glycérol 56-81-5	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Lapin)	> 570 mg/m ³ (Rat) 1 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Cancérogénicité**

Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Imidaclopride 138261-41-3		Groupe 2A		X

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat): 500 mg / kg (mâle) 825 mg / kg (femelle)

LD50 cutanée aiguë (Lapin): >2,000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat): 2,5 mg / kg (mâle) 1,02 - 2,02 mg / kg (femelle)

Irritation de l'oeil: Minimale irritant

Irritation cutanée: Légèrement irritant

Sensibilisation cutanée: Pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus sur les cultures en fleurs ou les mauvaises herbes. N'appliquez pas ce produit et ne le laissez pas dériver vers les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles visitent la zone de traitement. Ce produit est hautement toxique pour les invertébrés aquatiques. Appliquer ce produit uniquement conformément à cette étiquette.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Glycérol 56-81-5		51 - 57: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L CL50 statique	500: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérol 56-81-5	-1,76

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.

Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Récipients à rincer 3 fois.

Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.

Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

IATA

Numéro ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Imidaclopride)
Classe 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

IMDG

Numéro ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Imidaclopride)
Classe 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

TMD

Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Imidaclopride			X		X		X	
Glycérol	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Renseignements concernant la Règlement sur les produits dangereux :

Ce produit a été classé selon la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) modifiée et les critères de danger du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD); la fiche de données de sécurité contient toute l'information prescrite par le RPD.

Renseignements concernant la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, au sens du paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (en d'autres termes, les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage des fournisseurs et des exigences de la Loi sur les produits dangereux en matière de FDS et règlements). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 30505

Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA).

Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

Communications sur les dangers de la LPA:

AVERTISSEMENT POISON
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA

Différence entre la FDS et l'étiquette de antiparasitaire de la LPA

Éléments d'information dangereux	LPA	FDS
Mention(s) d'avertissement	Avertissement Poison	Avertissement
Pictogramme(s)		
Mention(s) de danger Toxicité aiguë - Orale	Nocif ou fatal en cas d'ingestion	H302 - Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - Cutanée	Nocif en cas d'absorption par la peau ou d'inhalation.	Éviter le contact avec la peau
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières / brouillards)		H332 - Nocif si inhalé

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	2	1	0	Aucun
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	2	1	0	Voir la section 8

Date d'émission : 01-Dec-2019
Date de révision : 01-Dec-2019
Note de révision: Sections 1, 8, 11-16 revisions (information updates and language corrections)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité